



Succession en lorraine pour la vente d'un bien familial

Par **bébé**, le **03/09/2008** à **20:46**

Y a t-il une loi spécifique en lorraine qui autorise la vente d'un bien familial lorsque les parents sont décédés et qu'un seul enfant d'une fratrie s'y oppose.
Les autres peuvent-t-ils vendre malgré cette opposition.